

Date de dépôt : 30 juin 2011

## Réponse du Conseil d'Etat

au Grand Conseil à la question écrite de M. Alberto Velasco : Où en sont les finances du Stade de la Praille ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 6 avril 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

*Considérant:*

- *l'incertitude dans laquelle tout le monde se trouve sur les sources de financement réel de la Fondation du Stade, et sur la pérennisation du soutien matériel plus ou moins occulte accordé par le canton à ladite fondation, tel qu'il avait été mis en évidence par les rapports de la Commission de gestion et de l'ICF (mise à disposition de personnel et de compétence, prestations accordées à titre gratuit, etc.);*
- *que le «Comité de citoyennes et de citoyens contre tout financement public du stade de la Praille» a décidé, et informé dans la Tribune de Genève du 17 mars, du principe du lancement d'un référendum contre tout crédit dépassant le million pour l'Eurofoot 2008;*
- *que l'Etat, ainsi que les communes de Genève et de Lancy, sont toujours partie prenante de la Fondation du Stade de la Praille, même si la Ville de Genève y pratique la politique du siège vide – ce qui est d'ailleurs parfaitement en phase avec le taux de fréquentation dudit stade.*

*Je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir transmettre au Grand Conseil les informations suivantes:*

- 1. A combien se monte la charge financière de l'entretien du Stade de Genève et qui en assume la couverture financière ?*
- 2. Quelles sont les charges de l'exploitation du Stade de Genève et qui en assure le financement ?*
- 3. Quelles sont les charges de fonctionnement de la Fondation du Stade de Genève, et qui en assure le financement ?*
- 4. Quel est le poids de la dette de la Fondation du Stade, y compris les 4 millions de prêt octroyé par le Conseil d'Etat ? Quel est le taux de remboursement envisagé ? Dans quel délai les collectivités publiques (le canton et Lancy) qui ont octroyé des prêts à la Fondation peuvent-elles espérer d'être remboursées ?*
- 5. Quel sera les prix de la mise en conformité du Stade aux normes de l'UEFA, et aux remarques faites par les experts après le match amical Angleterre-Argentine, afin de permettre son usage éventuel pour l'Eurofoot 2008 ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le 11 mars 2011, un contrat relatif à l'exploitation du Stade de Genève a été signé entre la Fondation du Stade de Genève (FSG) et le Servette Football Club 1890 SA (SFC), avec l'accord du Conseil d'Etat. Ce contrat, qui entrera en vigueur au mois de septembre 2011, prévoit que la FSG confie la gestion et l'exploitation du Stade au SFC pour une durée de trente-deux ans. Ce dernier versera annuellement à la FSG un montant de 150'000 F pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation.

Par ailleurs, si le SFC bénéficiera de tous les revenus liés à l'exploitation du Stade, il devra également en assumer l'intégralité des charges, notamment les travaux d'entretien de l'infrastructure qui sont estimés à 750 000 F par an.

Par ce contrat, l'Etat de Genève n'aura plus à subventionner cette infrastructure, hormis le versement de la rente annuelle de superficie aux Chemins de fer fédéraux (CFF), à hauteur de 375 000 F. Le versement de cette rente ne fait pas partie du contrat susmentionné.

Enfin, entre le 27 novembre 2008 et le 26 février 2009, tous les titulaires des créances pour la Stade de Genève – 20 mios de F pour le Crédit Suisse, 3 mios de F pour la Ville de Lancy et 4 mios de F pour l'Etat de Genève – ont accepté de postposer ces dernières.

En ce qui concerne l'Eurofoot 2008, la mise en conformité des équipements du stade aux normes de l'UEFA a coûté 9 mios de F. Tous ces travaux ont d'ores et déjà été payés.

La signature de ce contrat et sa prochaine entrée en vigueur permettront ainsi au Conseil d'Etat de retirer le projet de loi relatif à la subvention quadriennale en faveur de la FSG (PL 10433) renvoyé à la Commission des finances du Grand Conseil pour examen.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER